COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 30 juin 2025

Délibération n°2025/2/37 **Nomenclature : 7-1**

OBJET : COMPTE DE GESTION 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-12,

Vu les lois et règlements relatifs au budget et à la comptabilité des communes et des établissements publics locaux,

Monsieur le Maire informe ses collègues du fait que Monsieur le comptable public n'a pas manqué de lui transmettre le Compte de Gestion de la Commune pour l'exercice 2024.

Il signale à cet effet que le Service de Gestion Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Ainsi le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2024 est de 6 204 536,63 € :
- + 4 203 006,87 € au titre de la section d'investissement,
- + 2 001 529,76 € au titre de la section de fonctionnement.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Monsieur le Maire propose donc à ses collègues l'approbation du Compte de Gestion 2024.

Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

LE CONSEIL,